



Rencontre
d'information
pour les
personnes
finissantes.

Cette rencontre est offerte :

- ❖ Aux personnes finissantes n'ayant eu AUCUN contrat, UN SEUL contrat ou deux trop petits contrats au CSSDGS;
- ❖ Aux personnes finissantes désirant comprendre comment obtenir un contrat temps partiel, un contrat temps plein ou un contrat temps plein à statut particulier.

Sujets traités :

- ❖ Liste de priorité VS journée de recrutement du CSS;
- ❖ Comment postuler au CSSDGS;
- ❖ Fonctionnement de la journée de recrutement du CSS (inscription, stratégie et fonctionnement);
- ❖ Brèves distinctions entre contrat temps partiel, contrat temps plein ou contrat temps plein à statut particulier;
- ❖ Scolarité et expérience (remise des documents);
- ❖ Aperçu des services offerts par L'APL.

Liste de priorité → Processus régulier

Pour accéder à la liste de priorité, il faut être **légalement qualifié** (Brevet, Autorisation provisoire, Permis probatoire, licence en FP).

- Le CSS **PEUT** placer sur la liste de priorité la personne qui a eu 2 contrats (temps partiel) en 2 années différentes dans les 3 dernières années:
 - 200 jours dans la même discipline;
 - Aucune mauvaise évaluation.
- Le CSS **DOIT** placer sur la liste de priorité la personne qui a eu 3 contrats (temps partiel) en 3 années différentes dans les 4 dernières années.
 - ~~200 jours dans la même discipline;~~
 - ~~Aucune mauvaise évaluation.~~

Séance de choix de poste du mois d'août du CSSDGS :

- 5 août AM → Tous les champs du secondaire (incluant 01 AUT et 01 GSM primaire et secondaire)
- 5 août PM → Champ au primaire (sauf AUT et GSM prim/sec), spécialistes au primaire, Champ 20 ACP)
- 6 août AM → primaire et préscolaire

Journée recrutement

La **Journée de recrutement** est une occasion de rencontrer les directions d'établissements, **en présentiel**, afin d'obtenir un poste régulier ou un contrat en enseignement pour l'année scolaire 2026-2027.

Toutes les entrevues auront lieu à la Place la Citière, située au 50, boulevard Taschereau, à La Prairie.

- Pour les employés déjà à l'emploi du CSSDGS**
 - Incluant les gens de la liste de priorité;
 - Pour les personnes préqualifiées de l'an dernier;
 - Les autres personnes rencontrées en entrevue l'année dernière.
- Pour les personnes candidates qui ne travaillent pas au CSSDGS**

Période
d'inscription
du 22 avril au
26 juin 2026



Pour les employés déjà à l'emploi du CSSDGS

Pour les employés du CSSDGS

- Les personnes inscrites sur la liste de priorité;
 - Les personnes préqualifiées de l'année dernière;
 - Les autres candidats qui ont été rencontrés en entrevue l'année dernière;
- Ces personnes **ont reçu un courriel** (le 21 ou le 22 avril) dans lequel il y avait un **FORMS** à compléter pour manifester leur souhait de participer à la journée de recrutement du 7 août 2026
- Aucune candidature à déposer ni entrevue prévue.
- **Lien Booking** sera transmis par courriel après les séances de choix de poste.
- ❖ **Le formulaire FORMS est dans le courriel reçu.**

Pour les personnes candidates qui ne travaillent pas au CSSDGS

Processus d'inscription (Votre travail):

- [Soumettre sa candidature](#);
- Prendre rendez-vous;
- Se présenter au RV;
- Obtenir un poste ou un contrat;
- Ouvrir son dossier d'employé.e;
- Prévoir la possibilité que le CSS vous invite à une entrevue par TEAMS.

Processus de sélection par le CSS:

- Vérification pré emploi (Loi 47, Antécédents judiciaires)
- Invitation à la Journée recrutement du 7 août; Un lien Booking sera transmis aux personnes candidates retenues.

Horaire de la journée du 7 août 2026 :

- De 9h à 12h : Personnes enseignantes légalement qualifiées (LQ);
- De 12h à 14h30 : Personnes enseignantes non légalement qualifiées (NLQ).

Listes des postes et contrats disponibles ([Disponible sur le site du CSSDGS](#))

5 août AM à partir de 12 h : Contrats et postes restants pour tous les champs du secondaire (incluant les champs Autisme (AUT) et Groupes de santé mentale (GSM) au primaire et secondaire)

5 août PM à partir de 16 h : Contrats et postes restants pour les spécialistes et l'adaptation scolaire au primaire (excluant les champs Autisme (AUT) et Groupes de santé mentale (GSM) au primaire et secondaire) ainsi que la francisation au primaire (ACP)

6 août AM à partir de 12 h : Contrats et postes restants pour le préscolaire et primaire

6 août PM à partir de 18 h : Contrats et postes restants

Brève distinction entre les différents types de contrat.

❑ E1 : Contrat régulier temps plein, menant à la permanence

- Une tâche VACANTE de 100 %;
- C'est ma chaise, mon poste;
- Mène à la permanence.

❑ E2 : Contrat régulier temps plein à statut particulier, menant à la permanence : **NOUVEAU depuis juin 2024**

- Le contenu de la tâche de la personne E2 peut être :
 - Un remplacement à 100 %;
 - Une combinaison de remplacement de moins de 100 % (ex: 5 X 20%);
 - Une combinaison d'une portion vacante résiduelle et des % de remplacement;
 - En dernier recours, la possibilité d'avoir de la suppléance pour compléter jusqu'à 100 % si les % ne font pas 100 %.

Brève distinction entre les différents types de contrat.

❑ E3 : Contrat à temps partiel

- Plus de 33 1/3 % de tâche vacante;
- remplacement à durée déterminée pour plus d'un mois (ex: congé de maternité);
- remplacement à durée indéterminée depuis une période de plus de 1 mois (non rétroactif) (ex : invalidité);
- Remplacement une partie de journée toute l'année;
- Remplacement une partie de semaine toute l'année;

• Se termine:

- À la fin de l'année scolaire en cours
 - le dernier jour du calendrier scolaire si le contrat a débuté **avant** la 141^e journée
 - la dernière journée de présence des élèves si le contrat a débuté **après** la 140^e journée
- OU**
- Au retour de la personne remplacée;

NB. D'autres modalités s'appliquent lors d'un retour progressif.

L'échelon est établi en fonction de la scolarité et de l'expérience

Reconnaissance de la SCOLARITÉ ET de l'EXPÉRIENCE

Échelon salarial

L'échelon salarial est déterminé par la **scolarité** et l'**expérience**. Il est donc important de remettre toute la documentation nécessaire afin que le CSSDGS puisse établir, avec précision, le salaire.



Afin de conserver des traces de la transmission de vos documents, nous vous recommandons de remettre cette documentation au CSS par courriel (srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca) ou demander un accusé de réception lorsque vous la déposez en version papier.

Aperçu des services offerts par L'APL

VOUS POUVEZ NOUS TROUVER SUR VOS ÉCRANS...

www.lignery.ca

Notre site renferme une grande quantité d'informations utiles qui peuvent répondre à vos questions et vous dépanner rapidement.

Vous y trouverez

- des informations sur :
 - la vie syndicale;
 - la convention collective;
 - les droits des enseignantes et enseignants;
 - les congés spéciaux et les forces majeures;
 - les assurances...
- des documents de références sur :
 - CE;
 - CPE;
 - EHDAA;
 - Loi sur l'instruction publique;
 - la valorisation de la profession
 - Régime pédagogique;
 - PIA;
 - tâches...
- des formulaires et des lettres types sur :
 - l'affectation;
 - les demandes de congés;
 - les assurances;
 - la retraite...
- o des nouvelles et des informations sur :
 - les sujets d'actualité;
 - les consultations;
 - les négociations;



Aperçu des services offerts par L'APL

Martine Provost Présidente	Guy Poissant (Isabelle Lapierre) 1 ^{er} vice-président	Kim D'Amour 2 ^e vice-présidente	Sophie Hébert Secrétaire générale
CE et CPE CRT Dossiers pédagogiques Éducation syndicale EHDAA Négociations Précaires et liste de priorité Procédure d'affectation Réforme Tâche préscolaire	Action mobilisation Assurances Budget CE et CPE Fonds FTQ FP et EDA Retraite Tâches FP et EDA Trésorerie	Ancienneté Comité pour la diversité sexuelle et l'identité du genre Communications Consultations Dossiers pédagogiques Évaluation de la scolarité et de l'expérience Mouvement ACTES Paie Stagiaires et insertion professionnelle	Assurance-emploi Assurances Comité paritaire SST (soutien aux RSS) Congés de maladie Dépassement des maxima Dossiers juridiques Droits parentaux EHDAA Invalidités (court, moyen et long terme) Maternité sans danger (retrait préventif) Protection des renseignements personnels (loi 25) SST incluant harcèlement et violence au travail
	Hélène Renaud 3 ^e vice-présidente	Valérie Côté 4 ^e vice-présidente	
	Action mobilisation Affectation (jeunes) Comité des jeunes Communications Congés de maladie Congés divers Dossiers juridiques Dossiers pédagogiques EHDAA Invalidités (court, moyen et long terme) SST incluant harcèlement et violence au travail Tâches (préscolaire et secondaire)	Assurance-emploi Comité de la condition des femmes Congés divers Congés divers (congrés sans traitement, congé à traitement différé, forces majeures, congés pour décès, mariage et autres) Dépassement des maxima Droits parentaux FP et EDA Maternité sans danger (retrait préventif) Paie Retraite Stagiaires Tâches (primaire)	

Devenir membre

Devenir membre de L'APL

Ce n'est pas parce que l'employeur prélève à la source des cotisations syndicales que cela fait de vous un membre de L'APL. Le Code du travail prévoit une adhésion libre et volontaire au syndicat.

- ◆ En vertu des [Constitutions et règlements \(mai 2023\)](#), pour devenir membre, il faut poser un geste:
 - Signer électroniquement la carte de membre;
 - Payer un droit d'entrée de 5 \$

Devenir membre de l'APL (CSQ) c'est :

- participer de plein droit aux décisions;
- agir collectivement sur nos conditions de vie et de travail;
- travailler à la promotion de notre profession.

C'est aussi bénéficiaire :

- de l'information;
- de l'assistance;
- de la défense des droits individuels;
- de la défense des droits collectifs;
- de l'ensemble des services du syndicat.

[Devenir membre | Association des professeurs de Lignery \(FSE-CSQ\)](#)

